

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Sur le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme

Par arrêté n°AG-2023/12 en date du 13 avril 2023, Monsieur le Maire de Moncourt-Fromonville a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune. À cet effet et par décision n°E23000018R/77 en date du 27 mars 2023 prise par le Tribunal Administratif de Melun, Monsieur Jean-Luc LAMBERT a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur Thierry FRANCOIS a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Moncourt-Fromonville (Le Château, route de Moret, 77140 MONCOURT-FROMONVILLE) du vendredi 12 mai 2023 au samedi 10 juin 2023, soit une durée de 30 jours consécutifs.

Le projet de modification n° 2 a pour objet :

- La modification de la délimitation de la zone UAp de la route de Moret et de l'OAP correspondante afin de permettre la réalisation d'un projet de logements,
- La modification et la mise en cohérence des hauteurs maximales de clôture en zone UB,
- L'autorisation des toitures à quatre pans sur le territoire,
- La gestion de la création des accès sur l'espace public,
- L'amélioration de la cohérence des implantations des nouvelles constructions au sein du tissu urbain existant (zones U) au regard de ses caractéristiques actuelles.

Le dossier soumis à enquête publique et les pièces le constituant, notamment les avis des personnes publiques associées le cas échéant, la décision de l'autorité environnementale de ne pas soumettre le projet de modification n° 2 à évaluation environnementale, sous format papier et sous format numérique sur un poste informatique dédié, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur seront mis à disposition à la mairie de Moncourt-Fromonville (Le Château, route de Moret, 77140 MONCOURT-FROMONVILLE) aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public à savoir du lundi au vendredi de 8h45 à 12h puis de 15h à 17h30 ainsi que les samedis en semaine paire de 10h à 12h, et ce, durant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable, dès l'ouverture de cette dernière, sur le site internet de la commune ([www.moncourt-fromonville.fr](http://www.moncourt-fromonville.fr)) sous l'onglet « Services Municipaux » puis dans « Urbanisme – Plan Local d'Urbanisme (PLU)».

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet.

Les observations pourront être présentées pendant la période d'enquête :

- Par courrier postal à Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Mairie de Moncourt-Fromonville, Le Château, Route de Moret, 77140 MONCOURT-FROMONVILLE,
- Sur le registre papier disponible à l'accueil de la mairie de Moncourt-Fromonville, Le Château, Route de Moret, 77140 MONCOURT-FROMONVILLE,
- À l'attention de M. le Commissaire-enquêteur, sur la boîte mail dédiée à cette enquête : [mairie@moncourt-fromonville.fr](mailto:mairie@moncourt-fromonville.fr)

Ces observations, ainsi que celles portées sur le registre durant l'enquête publique, seront tenues à la disposition du public. Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête. Dès publication du présent avis d'enquête publique, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête, y compris le registre mis à jour, en en faisant la demande à l'adresse suivante : [mairie@moncourt-fromonville.fr](mailto:mairie@moncourt-fromonville.fr).

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Moncourt-Fromonville, Le Château, route de moret, 77140 MONCOURT-FROMONVILLE, aux dates et heures suivantes :

- Le lundi 15 mai 2023 de 9h à 12h,
- Le mercredi 24 mai 2023 de 9h à 12h,
- Le samedi 10 juin 2023 de 10h à 12h.

Les informations relatives à ce dossier, et entrant dans le cadre de l'enquête publique, peuvent être demandées à M. le Maire, Le Château, route de Moret, 77140 MONCOURT-FROMONVILLE et éventuellement par mail : [mairie@moncourt-fromonville.fr](mailto:mairie@moncourt-fromonville.fr). À l'issue du délai d'enquête, le registre sera mis à disposition du commissaire-enquêteur, clos et signé par lui. Le commissaire-enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Ce rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, sans délai, à la mairie (Le Château, route de Moret, 77140 MONCOURT-FROMONVILLE), aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la mairie <https://www.moncourt-fromonville.fr>, sous l'onglet « Services municipaux » puis dans « Urbanisme – Plan Local d'Urbanisme (PLU) ».

Après examen des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, le projet de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis précédemment mentionnés, sera soumis à l'approbation du conseil municipal, autorité compétente, *in fine*, pour approuver la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme.